

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 24/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 28/10/2024  
Mise en ligne sur le site internet le 28/10/2024

L'an 2024, le 24 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/10/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/10/2024.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

**Excusé ayant donné procuration** : M. MILLET Jean-Luc à M. DOUCET Yann

**Excusé** : M. COLIN Pascal

**A été nommée secrétaire** : Mme THOMAS Valérie

### D24\_036 – Bon d'achat pour Noël

Traditionnellement, la commune de Veaugues offre, pour les personnes âgées de 70 ans et plus, un repas ou un colis de Noël.

Pour soutenir les commerces de Veaugues et répondre aux attentes des bénéficiaires face à l'inflation et le faible montant de certaines retraites, il est proposé d'offrir la possibilité aux personnes âgées de 70 ans et plus de choisir un bon d'achat d'une valeur totale de 30 € (3 bons d'achats d'une valeur faciale de 10 € chacun), valable du 15 décembre au 31 janvier dans l'un des commerces de la commune, partenaires à ce jour de l'opération.

Ces bons seront sécurisés et imprimés par la commune de Veaugues.

Pour chaque bon reçu, les commerçants adresseront à la commune de Veaugues une facture en vue du paiement qui sera réalisé par virement bancaire.

Une convention sera signée avec chaque commerçant partenaire, dont le modèle est joint en annexe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de bons d'achat pour Noël à destination des personnes âgées de 70 ans ou plus pour un montant de 30 €, répartis en 3 bons d'achat d'une valeur faciale de 10 €.
- **AUTORISE** la signature d'une convention avec chaque commerçant partenaire.
- **DIT** que les bons d'achat seront valables du 15 décembre au 31 janvier.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/10/2024

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THOMAS Valérie

